

# Christophe GRUDLER

Député européen du Territoire de Belfort (Renew Europe)  
Vice-coordonateur de la Commission de l'Industrie de la Recherche et de l'Énergie (ITRE)  
Commission des Affaires étrangères (AFET), Sous-commission « Sécurité et Défense » (SEDE)  
Délégation Suisse, Norvège, Islande, EEE et le Nord



à

**Madame Jacqueline GOURAULT**  
Ministre de la Cohésion des territoires  
et des Relations avec les collectivités territoriales  
20, Avenue de Ségur  
75007 PARIS

*Belfort, le 21 avril 2020*

**Objet :** Obtention de primes pour les agents territoriaux mobilisés contre le COVID-19.

Madame la Ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire en cours, le travail des agents de terrain de l'État et de nos collectivités s'est révélé essentiel. Le Gouvernement a pris l'initiative d'attribuer une prime exceptionnelle à l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés pour endiguer la propagation du virus. Adhérant pleinement à ces mesures, permettez-moi d'attirer votre attention sur le cas particulier des fonctionnaires de nos collectivités territoriales qui prennent toute leur part dans ce combat contre l'épidémie et qui ont assuré la continuité des services publics de proximité tout au long de ces semaines de confinement.

Ayant récemment échangé avec les agents du service de ramassage des déchets de l'agglomération du Grand Belfort, ces derniers font état des difficultés et des craintes qu'ils vivent en s'acquittant de leurs missions. Même s'ils ne sont pas directement au contact des habitants, ils collectent chaque jour des quantités de déchets accrues en raison du confinement ; les Français étant davantage chez eux, ils produisent davantage d'ordures ménagères. Leur travail quotidien est rendu d'autant plus pénible que certains usagers ne se conforment pas aux recommandations gouvernementales pour se débarrasser de leurs mouchoirs et de leurs masques possiblement infectés.

Conscient que l'attribution finale d'une telle prime pour les agents de la fonction publique territoriale relèvera néanmoins du bon vouloir des exécutifs locaux, je souhaite m'assurer que le Gouvernement prendra toutes les mesures pour leur permettre de la verser dans les mêmes conditions que pour les agents d'État.

En vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous saurez accorder à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

*Bien cordialement*

**Christophe GRUDLER**  
Député européen

## Bureaux parlementaires :

B- 1047 Bruxelles - ASP 07F251 - Tél. +32 2 28-45577  
F- 67070 Strasbourg - WIC M02110 - Tél. +33 3 881-75577  
christophe.grudler@ep.europa.eu

## Permanence locale :

F- 90000 Belfort, 1 Place d'Armes - Tél. +33 3 84 26 47 39  
permanence.grudler@gmail.com